

L'hon. M. WEIR: Nous avons été constamment en contact avec les autorités provinciales de la Saskatchewan. Je le répète nous avons reçu de Régina un télégramme énumérant les achats qui ont été effectués, le montant de la dette contractée de ce chef et l'on nous demandait de fournir les fonds.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je sais tout cela. Ce montant a été déboursé d'avance; l'on a obtenu des fonds de la banque et ils sont remboursés après coup. Il n'y a pas d'autre moyen de procéder; cependant, tout cela n'a rien à faire avec la date à laquelle l'opération fut recommandée au conseil des ministres. Il ne devrait pas être bien difficile d'informer le comité de la date à laquelle cette recommandation a été soumise au Conseil privé et de nous dire quand l'arrêté du conseil a été signé par le Gouverneur général. Il me semble que l'on a fait du bon travail, puisque le décret a été publié dans la *Gazette officielle* avant même que l'on en ait entendu parler à Régina. La nouvelle a paru lundi, de sorte que le cabinet doit avoir siégé dimanche. Pourquoi fait-on tant de secret autour de cette affaire? Si le ministre de l'Agriculture n'en sait rien, le ministre du Travail (M. Gordon) ou le premier ministre devrait être en mesure de nous renseigner.

L'hon. M. WEIR: L'honorable député, je le crains fort, se fait illusion. Ces fonds ont été déboursés au cours des deux ou trois derniers mois.

L'hon. M. MOTHERWELL: Je vieillis peut-être, mais je ne suis pas assez vieux pour me payer de lubies. J'ai siégé au Conseil privé trop longtemps pour ignorer comment se font les recommandations et la procédure à suivre afin d'adopter un décret. Il arrive parfois qu'un arrêté en conseil est adopté le jour même où la proposition en est faite, mais il arrive plus souvent que l'affaire est renvoyée au lendemain afin que le greffier du Conseil privé ait le temps de préparer le document. Il y a eu de la précipitation après vendredi dernier, c'est évident, et j'imagine que ces décrets ont été adoptés samedi ou lundi. Je ne vois pas pourquoi l'on nous refuse ces renseignements.

L'hon. M. MANION: Pour quelle raison l'honorable député s'oppose-t-il à ce que l'on fournisse ces fonds à la Saskatchewan? Il représente ici cette province et je ne m'explique pas pourquoi il s'oppose à cette mesure.

L'hon. M. MOTHERWELL: Mon honorable ami n'est pas assez simple pour ne pas savoir où je veux en venir.

L'hon. M. MANION: A quoi rime toute cette opposition?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je ne m'oppose pas à ce que l'on fournisse des fonds à la Saskatchewan, car, j'ai lieu de croire que cette province a besoin de toutes ces sommes. Il s'agit d'une coïncidence, je le suppose; voilà tout. Des élections générales ont lieu en même temps que les sauterelles sont là-bas—sauterelles et politiciens foisonnent un peu partout. Je désire savoir pour quelle raison cet arrêté en conseil a été adopté exactement à cette date et aussitôt après le débat de vendredi dernier. Est-ce là une coïncidence?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai une seule observation à faire. Le crédit mis en délibération s'élève à \$300,000 en chiffres ronds et il sera affecté au service d'entomologie. Ce crédit n'a rien à faire avec la destruction des sauterelles. On a souligné le fait que l'on a fixé le chiffre du montant parce que l'on a décidé de répartir le crédit des années précédentes entre les fermes expérimentales et le service d'entomologie. Nous avons vu par la discussion de l'autre soir que ces fonds ne devaient pas servir à la destruction des sauterelles. Du moins, c'est ce que j'ai dit, comme le savent les honorables députés. L'allocation n'a rien de commun avec la lutte contre les sauterelles. Au cours du débat, la question a surgi de savoir si oui ou non la Saskatchewan protégeait ses cultivateurs en prenant les mesures voulues pour combattre le fléau en question. On conçoit facilement que je ne suis pas obligé de surveiller de près tous les crédits, mais je savais que nous nous étions engagés, vis-à-vis la Saskatchewan, à lui avancer tous les fonds voulus à cette fin, qu'il s'agisse d'un gros montant ou non. Je me souviens que samedi matin, le ministre de l'Agriculture qui habite dans la Saskatchewan, a reçu une lettre-télégramme, laquelle sans doute avait été expédiée avant la discussion. D'après cette dépêche, les dépenses effectuées atteignaient le demi-million, et non pas un million et demi. Les recommandations au sujet de choses de ce genre auxquelles la loi de secours ne s'applique pas émanent du ministre des Finances. Il n'y a rien eu de mystérieux à ce propos. Le ministre fit la recommandation que je signalai et, je m'en souviens, elle fut approuvée lundi par Son Excellence. Le décret du conseil fut ensuite déposé sur le bureau de la Chambre. Je ne saurais dire la date exacte à laquelle Son Excellence apposa sa signature. A n'en pas douter le million et demi s'appliquait à d'autres choses tout à fait distinctes. Je me souviens que c'est un des ministres provinciaux, le trésorier, je crois, qui vint ici pour discuter la question des avances à la Saskatchewan à cette fin, et qui adressa cette dépêche au ministre de l'Agriculture. Ce télégramme fut en-